



Lettre ouverte de la présidente du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts au ministre de la Ville et du Logement : **"On ne construit pas de politique durable en ignorant les corps intermédiaires"**

**À Paris, le lundi 29 juin 2026**

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs mois, le Gouvernement multiplie les initiatives pour répondre à la crise du logement qui affecte notre pays. Cette mobilisation témoigne d'une prise de conscience nécessaire face à un défi majeur pour la cohésion sociale, l'attractivité des territoires et le développement économique de notre Nation.

Nous partageons pleinement cette ambition.

Les géomètres-experts interviennent quotidiennement au cœur de ces politiques publiques. Ils accompagnent les collectivités, les aménageurs, les promoteurs, les bailleurs, les particuliers. En participant à la production foncière et à la sécurisation des droits de propriété, ils créent les conditions nécessaires à la réalisation de chaque opération d'aménagement, chaque projet de construction ou de rénovation. Car sans foncier mobilisable, aucune politique du logement ne peut produire pleinement ses effets.

Et pourtant, je ne peux aujourd'hui que m'interroger. Cette interrogation n'est ni polémique ni partisane. Elle procède simplement d'un constat. Dix années sans aucun échange entre la profession et le Ministre en charge de sa tutelle. Et, alors même que le Gouvernement travaille à l'élaboration de solutions destinées à relancer la production de logements, les géomètres-experts, acteurs essentiels de cette chaîne de production, demeurent toujours à l'écart des réflexions engagées.

Comment expliquer qu'une profession, investie par la loi d'une mission de service public, présente sur l'ensemble du territoire national, et intervenant sur les enjeux fonciers au plus près des réalités physiques, juridiques et humaines, ne soit pas davantage associée aux travaux qui visent précisément à libérer le foncier et faciliter la construction de logements ?

Comment prétendre accélérer la production de logements sans entendre celles et ceux qui créent les unités foncières nécessaires à leur réalisation ?

Comment prétendre simplifier l'aménagement du territoire sans associer pleinement les professionnels qui interviennent quotidiennement à l'interface du droit, de la technique et de l'intérêt général ?

Comment prétendre répondre durablement à la crise du logement sans mobiliser l'expertise de celles et ceux qui connaissent les réalités foncières de nos territoires, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux ?

Nous ne demandons ni privilège, ni traitement particulier. Nous demandons simplement que l'expertise foncière soit reconnue à la hauteur de son importance dans la réussite des politiques publiques du logement et de l'aménagement.

Car le foncier n'est pas une variable d'ajustement de la politique du logement. Il en est le point de départ.

Avant qu'un logement ne soit construit, il faut qu'un terrain soit identifié, analysé, divisé, sécurisé juridiquement et rendu opérationnel. Avant qu'un projet puisse voir le jour, il faut qu'une expertise foncière permette de concilier les droits des propriétaires, les contraintes réglementaires, les objectifs environnementaux et les besoins des territoires.

C'est précisément dans ces champs d'intervention que s'exerce l'expertise des géomètres-experts. Elle leur confère une connaissance particulièrement fine des mécanismes fonciers et des leviers susceptibles de favoriser une relance durable de la production de logements.

L'État ne peut se priver durablement de cette expertise. Non parce que les géomètres-experts le revendiqueraient. Mais parce que les défis auxquels notre pays est confronté l'exigent et appellent davantage de coopération entre l'État et les corps intermédiaires, non davantage de distance.

Les géomètres-experts sont prêts à prendre toute leur part dans cet effort collectif. Ils le font déjà chaque jour sur le terrain.

Au nom de la profession, j'exprime le souhait que cette expertise soit pleinement reconnue et davantage mobilisée pour contribuer plus pleinement aux réflexions qui déterminent l'avenir des politiques foncières, du logement et de l'aménagement du territoire.

Dans l'intérêt des territoires.

Dans l'intérêt de l'efficacité de l'action publique.

Et surtout dans l'intérêt des millions de Français qui attendent que la crise du logement trouve enfin des réponses à la hauteur des enjeux qu'elle soulève.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Séverine Vernet

Présidente du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts

## **LES CHIFFRES CLÉS DE LA PROFESSION DE GÉOMÈTRE-EXPERT**

1 914 géomètres-experts inscrits au tableau de l'Ordre

2 167 établissements répartis sur l'ensemble du territoire

Une filière de 10.000 emplois structurée essentiellement en PME

## **À PROPOS DE L'ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS**

Depuis 1946, l'Ordre des géomètres-experts est délégataire d'une mission de service public de régulation de la profession. Personne morale de droit privé créée par la loi du 7 mai 1946, l'OGE a pour vocation à représenter la profession auprès des pouvoirs publics, veille à la discipline, et s'assure de la qualité de service fourni aux consommateurs. Il est le garant du respect de la déontologie et des règles de l'art et agit, à ce titre, en tant qu'autorité indépendante. Depuis sa création, l'institution ordinaire a évolué pour devenir une véritable instance de management stratégique de la profession.